

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2021 B 00856

Numéro SIREN : 904 030 970

Nom ou dénomination : A RYTHME ETHIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000004

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE - TARARE

ORDONNANCE

Nous, Philippe JOUVE, Président du tribunal de commerce de Villefranche - Tarare, assisté du Greffier

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société A RYTHME ETHIQUE sis 27 route de Charentay 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS immatriculée au RCS Villefranche-Tarare 904 030 970
tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2022 ,

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 10/07/2023 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022 de La société A RYTHME ETHIQUE ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Villefranche-Sur-Saône, le 11/05/2023

Le greffier,
Julien KHELFA



Le Président du tribunal de commerce
Philippe JOUVE



Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.34 € TTC (22.87 € HT – 4.57 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

